



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°63-2024-088

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

# Sommaire

## **84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire**

63-2024-03-07-00004 - Délégations de signature du chef d'établissement du centre pénitentiaire de RIOM - élections européennes - 07-03-2024 (7 pages)

Page 3

84\_DRSP\_Direction régionale des services  
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

63-2024-03-07-00004

Délégations de signature du chef  
d'établissement du centre pénitentiaire de RIOM  
- élections européennes - 07-03-2024

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon**

**Centre Pénitentiaire de Riom**

**À Riom**

**Le 7 mars 2023**

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/05/2023 nommant Monsieur Alain REYMOND en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom.

**Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Stéphane MIRET, Directeur adjoint du Centre Pénitentiaire de Riom, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2** : M. Stéphane MIRET, Directeur adjoint du Centre Pénitentiaire de Riom, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Riom

Le 7 mars 2023

Le chef d'établissement,

Alain REYMOND

Signature

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon**

**Centre Pénitentiaire de Riom**

**À Riom**

**Le 7 mars 2023**

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/05/2023 nommant Monsieur Alain REYMOND en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom.

**Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Franck ALLIONE, adjoint au Chef de détention du Centre Pénitentiaire de Riom, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2** : M. Franck ALLIONE, adjoint au Chef de détention du Centre Pénitentiaire de Riom, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Riom

Le 7 mars 2023

Le chef d'établissement,

Alain REYMOND

Signature

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon**

**Centre Pénitentiaire de Riom**

**À Riom**

**Le 7 mars 2023**

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/05/2023 nommant Monsieur Alain REYMOND en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom.

**Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à MME Marie GASTRIN, Capitaine du Centre Pénitentiaire de Riom, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2** : MME Marie GASTRIN, Capitaine au Centre Pénitentiaire de Riom, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Riom

Le 7 mars 2023

Le chef d'établissement,

Alain REYMOND

Signature



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

Centre Pénitentiaire de Riom

À Riom

Le 7 mars 2023

## Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/05/2023 nommant Monsieur Alain REYMOND en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom.

**Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom**

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à MME Magalie RANOUX, Responsable administrative et financière du Centre Pénitentiaire de Riom, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2** : MME Magalie RANOUX, Responsable administrative et financière du Centre Pénitentiaire de Riom, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Riom

Le 7 mars 2023

Le chef d'établissement,

Alain REYMOND

Signature

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon**

**Centre Pénitentiaire de Riom**

**À Riom**

**Le 7 mars 2023**

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/05/2023 nommant Monsieur Alain REYMOND en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom.

**Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est donnée à M. Jérôme ROURE, Chef de détention du Centre Pénitentiaire de Riom, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2**: M. Jérôme ROURE, Chef de détention du Centre Pénitentiaire de Riom, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom lui donnant délégation de signature.

**Article 3**: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Riom

Le 7 mars 2023

Le chef d'établissement,

Alain REYMOND

Signature

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon**

**Centre Pénitentiaire de Riom**

**À Riom**

**Le 7 mars 2023**

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/05/2023 nommant Monsieur Alain REYMOND en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom.

**Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à MME Marie SEGUR, Capitaine au Centre Pénitentiaire de Riom, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2** : MME Marie SEGUR, Capitaine au Centre Pénitentiaire de Riom, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Riom

Le 7 mars 2023

Le chef d'établissement,

Alain REYMOND

Signature

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon**

**Centre Pénitentiaire de Riom**

**À Riom**

**Le 7 mars 2023**

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/05/2023 nommant Monsieur Alain REYMOND en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom.

**Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Richard BOULAY, Directeur de détention du Centre Pénitentiaire de Riom, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

**Article 2** : M. Richard BOULAY, Directeur de détention du Centre Pénitentiaire de Riom, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Riom lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Riom

Le 7 mars 2023

Le chef d'établissement,

Alain REYMOND

Signature